



Lors du dépôt de candidature aux présidentielles de 2018 et durant les campagnes présidentielles, on a appris à travers son Curriculum vitae et ses déclarations que M. Ny Rado RAFALIMANANA est également Ambassadeur de l'*Intergovernmental Collaborative Action Fund For Excellence* (ICAFE) à Madagascar.

Suite à ses déclarations contre le Président Andry Rajoelina, sous-forme de discours de haine sur son compte facebook, que nous jugeons indignes de la part d'un soi-disant Ambassadeur, nous avons mené des investigations sur les tenants et les aboutissants de son statut d'Ambassadeur.

Sans être des diplomates de carrière, même un citoyen lambda sait que le métier diplomatique exige des qualités et des comportements irréprochables, notamment la discrétion pour ne pas provoquer un incident diplomatique, lequel incident pourrait affecter les relations diplomatiques.

Pendant notre investigation, nous avons pu mettre la main sur les dossiers de nomination de M. Ny Rado Rafalimanana grâce au siteweb de l'« ICAFE » et à une source proche du dossier à la Direction du protocole et du Secrétariat particulier du Ministère des Affaires étrangères, également proche de l'ancien Ministre Henri Rabary-Njaka à qui ce dernier a confié le dossier.

En effet, M. Ny Rado Rafalomanana a envoyé sa lettre de nomination au Gouver-

nement malagasy à travers le Ministère des Affaires étrangères, alors dirigé par M. Henri

Rabary-Njaka. M. Ny Rado Rafalomanana en aurait parlé à ce dernier et son Dircab d'alors M. Ulrich Andriantina.

Il a parlé d'une demande d'établissement d'un Bureau régional pour toute l'océan Indien et l'Afrique de l'Est basée à Madagascar et ce Bureau de Représentation gèrera un fonds de 2.800.000.000 de dollars américains. Et Madagascar gagnerait à l'accepter car il pourra toujours ouvrir un bureau de représentation à Maurice.

La lettre, signée par une personnalité qui n'a rien à voir avec l'ICAFE, a été bien reçue par le Secrétariat particulier du Ministre le 09 février 2018 et ce dernier a instruit la Direction du Protocole pour étudier le dossier. Le Ministre Rabary Njaka en même temps en a informé la Présidence de la République comme l'exige les procédures diplomatiques en matière d'accréditation d'un nouvel Ambassadeur. Iavoloha en a opposé une fin de non-recevoir.

La Direction du Protocole du Ministère des Affaires étrangères a émis de doute quant à l'authenticité des lettres et à l'existence de la prétendue Organisation internationale affiliée aux Nations unies, comme déclaré dans la lettre de nomination. En effet, le Directeur du Protocole, proche de M. Rabary Njaka et de M. Ulrich Andriatina, a personnellement demandé au Bureau du Coordonnateur du Système des Nations-unies à Andraharo l'existence de cette ICAFE et de son affiliation aux Systèmes des Nations-unies. Il a trouvé le siteweb de l'ICAFE très suspect. La réponse aurait été un NON catégorique. Le Directeur du Protocole a également appelé à l'Ambassade à New York et cette dernière dit ignorer l'existence d'une telle organisation. Après un déplacement incognito sur place.

Pour se débarrasser du dossier, Rabary-Njaka a ensuite donné des instructions de déclasser le dossier au Secrétariat d'Etat auprès du MAE chargé de la coopération et du développement mais ce dernier a refusé vu le manque de sérieux du dossier et l'a retourné au MAE.

Faux et usage des faux

En même temps, notre équipe a également continué ses investigations et nous arrivons aux mêmes constats et conclusions. Suivant la lettre en notre possession, la formulation et les phrases utilisées dans la lettre de nomination sont loin des formules des lettres diplomatiques utilisées pour ce genre de circonstance. En effet, une Organisation internationale communique

au Gouvernement par Note verbale ou une Note diplomatique, mais pas par une simple lettre pareille. Il s'agit d'une règle de base de la diplomatie bien établie aussi bien au plan bilatéral que multilatéral. Le Coordonnateur résident du Système des Nations unies devrait adresser également une Note verbale dans ce sens au Ministère des Affaires étrangères, si M. Ny Rado a été vraiment un Ambassadeur d'une Agence onusienne, ce qui est loin d'être le cas.

L'adresse du siège de l'ICAFE fournie dans sa lettre de nomination (173-33 Croydon Road, Jamaica Estates, New York 11432) est en fait attribuée à l'Ecole internationale des Nations-unies (www.unis.org). On dirait qu'il a choisi une adresse liée aux Nations Unies pour donner l'impression qu'il s'agisse d'une agence onusienne.

Aucun indice non plus n'indique le lien de l'ICAFE avec l'Association des anciens stagiaires des Nations Unies «*World Association of Former United Nations and fellows*» (WAFUNIF). Là encore l'adresse du WAFUNIF sur le site web (2 UN Plaza, DC2-0370, New York, NY 10017, wanfunif.org

) a été légèrement modifiée. Au lieu de « 2 UN Plaza (la correcte adresse), ils utilisent l'adresse suivante sur le site

« *11 UN Plaza* »

, le reste sont identiques car il s'agit de l'adresse du siège des Nations Unies à New York qu'il ne peut pas changer.

M.Ny Rado a également utilisé l'extension « .uno » (qui selon lui signifie United Nations Organisation») dans le nom de domaine du site web icafe.uno pour faire croire qu'il s'agisse d'une agence onusienne, ignorant complètement le fait qu'en anglais on utilise l'expression «*United Nations* »

en abrégé « UN »

et le siteweb des Nations Unies et des agences onusiennes utilisent l'extension « .org ».

Par ailleurs, les noms et les photos utilisés sur le siteweb sont ceux des personnalités des différents pays qui n'ont rien à voir avec le contenu. Tous les documents sur le siteweb de l'ICAFE disponibles en ligne sont des documents établis avec une langue anglaise très approximative, y compris cette prétendue lettre de nomination et sont loin du standard et pratiques administratives onusiennes.

Tout laisse à croire qu'il s'agit de documents fruit d'un remplissage et de copier-coller.

Le plus grave c'est qu'il n'y a aucune information permettant d'indiquer l'existence juridique (« statut ou personnalité juridique international ») de l'ICAFE, par exemple un accord de siège avec les Etats-Unis et l'Etat de New York, lui permettant d'implanter son siège à New York. Alors que M. Ny Rado avait déposé et proposé au Ministère des Affaires étrangères la signature d'un accord de siège de type Organisations onusiennes, avec des clauses sur les Immunités et privilèges diplomatiques. En principe, la création d'une agence onusienne est créée par l'Assemblée Générale des Nations unies. L'ICAFE ne dispose d'aucun Etat membre contrairement aux prétentions de Ny Rado et à l'appellation de l'ICAFE.

Le siteweb est statique depuis sa création. Les publications sur le siteweb ont été créées en 2 jours et puis plus rien. Il suffit de relever les dates de publication.

En conclusion, tout laisse à croire, de toute évidence, que cette soi-disant Organisation international « ICAFE » n'existe même pas et qu'il s'agit d'une invention et d'une imposture, très proche de l'arnaque et de l'escroquerie, montée de toute pièce. Selon une source proche de Ny Rado rafalimanana, ce dernier a inventé cette organisation afin de lever des fonds en vue de sa propagande.

Moralité de l'histoire :

Comment un prétendant à la fonction de magistrature suprême et de premier responsable de relations extérieures de Madagascar peut d'une manière indélicate et sans scrupule s'adonner à un acte, que l'on peut qualifier de haute trahison aux intérêts nationaux du pays, qu'il souhaiterait diriger. Déjà, M. Ny Rado Rafalimanana et impliqué dans une affaire de détournement de l'argent emprunté (donc une dette à payer par les générations malgaches futures) par le gouvernement malagasy à l'EXIM Bank de l'Inde, durant le mandat de Marc Ravalomanana et destiné au financement d'un programme de production d'engrais et de mécanisation agricole.

Il n'est tout simplement pas la bonne personne qui se souciera des intérêts supérieurs de la nation s'il avait eu la moindre chance d'être élu Président. Cet agissement confirme les traits caractéristiques et le portrait de Ny Rado tant dénoncés par ses victimes dans le monde des affaires.

Tout simplement, il est digne de rien du tout ni de la fonction de Chef de mission diplomatique dont il ignore tout, ni de la fonction de Chef d'État.

Cette situation, qui pourrait affecter les relations bilatérales entre les Emirats arabes unis et Madagascar et les relations entre les Nations unies et Madagascar, devrait alerter au plus haut niveau le Ministère des affaires étrangères et le gouvernement malagasy vu la délicatesse de la diplomatie.

Le Gouvernement devrait saisir les Nations Unies et le Gouvernement des Emirats arabes unis pour mettre fin à cette imposture qui risque de ternir l'image de Madagascar.

M. Ny Rado, On ne s'improvise point diplomate ou moins encore Ambassadeur.

La Gazette de la Grande île du jeudi 27 décembre 2018